

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE ST GEORGES

Lieu dit « Goulvent » - 53480 SAINT GEORGES LE FLECHARD

RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 06 SEPTEMBRE 2018

○ **PLAN DE TIR**

- Charge unitaire maximale : 120 kg

○ **RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :**

➤ **STATION A : « EAU DE SARTHE »**

Station distante de 350 m du tir
Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

➤ **STATION B : « La Lune »**

Station distante de 500 m du tir
Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

➤ **STATION C : « Les Petits Champs »**

Station distante à 350 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.0	1.2	0.7
Fréquence (Hz)	20.0	25.6	18.3
Vitesse pondérée (mm/s)			
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 06 SEPTEMBRE 2018 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

➤ **STATION D : « Goulvent »**

Station distante de 700 m du tir
Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

○ **OBSERVATIONS**

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.